

COMPTRE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 18.02.2022

Le 18 février 2022 à 19h00, le conseil municipal de la commune de Friaucourt s'est réuni en la salle polyvalente, sous la présidence de M. DELRUE Jean-Michel, Maire.

Étaient présents :

M. DELRUE Jean-Michel, Maire – M. KOBSCHE Daniel – M. LASSALLE Tony – M. LAPOSTOLLE Jérôme – Mme BLONDEL Marie-Christine – Mme BEAURAIN Annic – Mme BAYART Marie-Françoise – Mme VAND'HUYNSLAGER Hélène – Mme BOULENGER Nadège – M. FOUQUEMBERG Fabrice – Mme BARTHELEMY Sabine (arrivée à 19h15)

Étaient absents :

M. CHEVALIER Dominique
M. GUNS Louis donne procuration à M. DELRUE Jean-Michel
M. LECONTE Stéphane donne procuration à Mme BARTHELEMY Sabine
Mme PARIS Aline donne procuration à M. FOUQUEMBERG Fabrice

Secrétaire de séance : M. LAPOSTOLLE Jérôme

Le quorum étant atteint, la séance débute à 19h00.

Monsieur le Maire demande d'abord l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

1. Demande de subvention pour la réfection des salles de classe
2. Demande de subvention pour la transformation du logement de service en gîte touristique

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2022-06 : AUTORISATION À DONNER AU MAIRE – ventes terrains cadastrés AB 160, AB 161, AB 162

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une délibération a été prise le 17.09.2021 autorisant M. KOBSCHE Daniel, adjoint au Maire, à signer le compromis de vente (acte administratif) pour la parcelle AB 161.

La vente définitive ne peut avoir lieu que si l'assemblée délibérante donne autorisation au Maire de signer l'acte notarié afférent.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour donner l'autorisation au maire de signer l'acte notarié pour ladite parcelle.

Considérant que 3 terrains sont en vente, cadastrés AB 160 – AB 161 et AB 162 situés Rue du Grand Patis, il convient de délibérer de façon globale pour ces 3 terrains.

M. le Maire précise également qu'il faut apporter régularisation pour les compromis de vente. Celui pour la parcelle AB 162 est signé mais il n'y a pas de délibération afférente.

Celui pour la parcelle AB 160 n'est pas encore rédigé et pas encore signé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise l'adjoint à signer les actes administratifs rédigés valant compromis de vente
- Autorise le Maire à signer les actes de vente définitifs pour les terrains cadastrés AB 160, AB 161 et AB 162.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant

DÉLIBÉRATION N° 2022-07 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉFECTION DES SALLES DE CLASSE – budget commune

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une demande de subvention a été déposée au titre de la DETR le 09.12.2021 pour la réfection des salles de classe.

La commune a été destinataire d'un mail du service instructeur qui révèle des incohérences dans la délibération du 03.12.2021, le plan de financement n'était pas complet.

En effet la délibération doit indiquer le montant restant à charge de la commune après attribution éventuelle des subventions.

Or, la délibération ne fait pas apparaître cette participation.

Il convient donc de valider le nouveau plan de financement proposé, comme ci-dessous :

DÉPENSES		RECETTES	
TRAVAUX ISOLATION	13965.00	DETR 40%	7099.00
TRAVAUX ÉCLAIRAGE	3782.50	DSIL 30%	5324.25
		FONDS PROPRES	8873.75
		Dont TVA	3549.50
TOTAL HT	17747.50		
TVA	3549.50		
TOTAL TTC	21297.00	TOTAL	21297.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce nouveau plan de financement.

DÉLIBÉRATION N° 2022-08 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA TRANSFORMATION DU LOGEMENT DE SERVICE EN GÎTE TOURISTIQUE – budget camping

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une demande de subvention a été déposée au titre de la DETR le 14.12.2021.

La commune a été destinataire d'un mail du service instructeur qui révèle des incohérences dans la délibération du 03.12.2021, le plan de financement n'était pas complet.

En effet la délibération doit indiquer le montant restant à charge de la commune après attribution éventuelle des subventions.

Or, la délibération ne fait pas apparaître cette participation.

Il convient donc de valider le nouveau plan de financement proposé, comme ci-dessous :

DÉPENSES		RECETTES	
TRAVAUX ISOLATION	3833.00	DETR 35%	3827.25
TRAVAUX ÉLECTRICITÉ	7102.00	PRIT 30%	3280.50
		FONDS PROPRES	6014.25
		Dont TVA	2187.00
TOTAL HT	10935.00		
TVA	2187.00		
TOTAL TTC	13122.00	TOTAL	13122.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce nouveau plan de financement.

Arrivée de Mme BARTHELEMY Sabine à 19h15.

QUESTIONS DIVERSES

GÎTE DU CAMPING :

- Point sur l'avancée des travaux et sur ce qu'il reste à acheter.
L'assemblée prend connaissance de la commande passée chez « but » concernant le mobilier eu du devis d'Auchan pour le lave-vaisselle.
- Choix du revêtement de sol dans la chambre : carrelage imitation parquet, moins fragile et plus simple d'entretien. Il est émis l'idée d'installer le même dans la salle de bain.
- Projet d'installation de briquettes de parement devant le bar
- Décision de laisser le poêle à granules pour cette année

Départ de M. KOBSCHE à 19h20.

FÊTE FORAINE :

- Elle aura lieu le dimanche 17 juillet 2022
- 3 chars ont été commandés
- M. LAPOSTOLLE propose que les élus tiennent de petits stands pour dynamiser la fête

Sans autre question, Monsieur le Maire lève la séance à 19h45.